

La chronique du délégué sécurité club N° 1

Bonjour,

La pratique du vélo, et du cyclo tourisme en particulier est, un espace de liberté pour chacun d'entre nous,

Mais voilà, nous roulons sur des routes fréquentées par toutes sortes de véhicules, seuls ou en groupe,

C'est de notre propre sécurité dont il est question,

Nous, cyclistes sommes des usagers fragiles, et nous avons des droits et des obligations spécifiques,

Certaines règles seront rappelées de temps en temps, elles s'adresseront à tous, principalement aux nouveaux adhérents, et seront juste une petite piqûre de rappel pour les « *anciens briscards* »* du club,

* *briscard* : soldat expérimenté, personne que l'expérience a rendu rusé et malin,

Notre dessinateur, humoriste, Robert, illustrera chaque chronique,

Bonne route à tous

Jack

L'EQUIPEMENT DE SECURITE DU CYCLISTE

- Casque fortement conseillé et obligatoire pour les moins de 18 ans,
- Gilet de visibilité la nuit, ou par mauvaise visibilité de jour,
- Éclairage AV et AR si l'on roule de nuit.
- Pour les vélos, sauf VTT et Course, catadioptrés AV et AR Obligatoires.
- Avertisseur sonore à timbre ou à grelot entendu à 50 m pour tous les vélos. (*petit dauphin bleu accepté, à condition de crier en complément*)

